# Service Public d'Assainissement Non Collectif



CCVDFB - SPANC Avenue de Sarlat 24220 STCYPRIEN

Contact:

Céline TALINEAU : celine.talineau@ccvdfb.fr Isabelle FÉRAIN : isabelle.ferain@ccvdfb.fr

# Diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement

Contrôle réalisé par VIL AYLECK le 05/05/2021

Date du précédent contrôle : 24/01/2008

Nature du précédent contrôle : Diagnostic de l'existant

Date de réalisation de la filière d'assainissement non collectif : Inconnue

1

Les informations indiquées sur ce rapport sont établies au jour de la visite, en fonction des éléments qui ont pu être contrôlés ainsi que les déclarations recueillies auprès du demandeur, du propriétaire ou de la personne présente lors de la visite.

Merci de contacter le SPANC pour tout changement (adresse, propriétaire, travaux).

#### INSTALLATION CONTRÔLÉE

Mme CHRISTINE PERRIER
LE BOURG NORD
24220 COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

Section et n° de parcelle : **B 1782** Type de logement : **Principal** 

# ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE

Mme CHRISTINE PERRIER 67 RUE ANDRE FAURE 24000 PERIGUEUX

**FRANCE** 

Tél :

E-mail:

## CARACTÉRISTIQUE DE L'IMMEUBLE

Nombre de chambres : 2

Nombre de pièces principales : **4**Type de logement : **Principal** 

## CARACTÉRISTIQUE DU TERRAIN

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

Pente du terrain recevant le traitement : **Moyenne (de 5 à 10%)** Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique** 

Complément : Zonage pour assainissement collectif mais non raccordable, aucun projet actuel de raccordement à

l'assainissement collectif prévu

Superficie de la ou les parcelles : 1489 m²

Présence d'un puits : **Non** Présence d'une source : **Non** 

# COLLECTE DES EAUX USÉES

Type d'accès : Tuyau apparent

1

Accessible

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées séparément.

Destination des eaux de pluie : Infiltration sur la parcelle

## **PRETRAITEMENT**

Il existe un système de prétraitement.

Le système de prétraitement n'est pas accessible.

Il existe une fosse septique.

Accessibilité : La fosse septique n'est pas accessible.

Nombre de fosse septique: 1

Volume en litre : Nous ignorons le volume de la fosse septique.

Nous ne savons pas si la fosse septique présente un signe d'altération.

Nous ne savons pas si l'écoulement est correcte.

Commentaire: maison inhabitée, impossible de voir le bon fonctionnement de l'installation

#### **VIDANGE**

La vidange n'a pas été réalisée.

La vidange semble-t-elle nécessaire ? Non



Pour information, la périodicité de vidange de la fosse doit être adaptée en fonction de la hauteur de boues, qui ne doit pas dépasser 50 % du volume utile de la fosse et 30 % pour une micro station. Elle doit impérativement être effectuée par une entreprise agréée.

## **TRAITEMENT**

Il n'existe pas de système de traitement reconnu.

L'installation n'est complète que lorsqu'il existe un système de traitement reconnu.

#### **VENTILATION**

Aucun élément n'atteste la présence d'une ventilation primaire.

La Ventilation primaire ou décompression, permet une meilleure évacuation des eaux usées.

Il existe une ventilation secondaire.

Diamètre en mm : 100

Une ventilation secondaire permet un meilleur fonctionnement et limite la corrosion sur les fosses en béton.

Commentaire : sans extracteur statique, situé dans une sapinette dans le jardin

## REGARD AVANT TRAITEMENT

Il n'existe pas de regard avant traitement.

## REGARD DE CONTROLE

Il n'existe pas de regard de contrôle.

Un regard de controle propre et sec est un signe de bon fonctionnement de votre installation.

## **CONTRAINTES TERRAIN**

L'aménagement du terrain gêne le dispositif d'assainissement.

Commentaires : **Arbres proche des drains** 

Risques possibles: Obstruction par les racines

Réaménagement du terrain depuis la dernière visite : **Non** 

Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport : Aucun

## DYSFONCTIONNEMENT

Un dysfonctionnement à été observé au niveau du traitement.

Type de dysfonctionnement observé : Rejet

Précisions : rejet des eaux ménagères en contrebas de la maison

## **DISPERSION DES EFFLUENTS**

## Il existe un rejet d'effluent.

Type de rejet :

• Eaux ménagères brutes

Type d'exutoire : En surface

Type de milieu hydraulique : Fossé privé

Etat du rejet :

• Propre / sec

Précisions : maison inhabitée depuis quelques temps

Effluent : Terme générique désignant une eau résiduaire et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante.

Pour information, le règlement du service est consultable et téléchargeable sur le site de la Communauté de Communes, http://cc-vallee-dordogne-foret-bessede.fr, ou peut vous être envoyé sur simple demande.

# CONCLUSION

**Mme CHRISTINE PERRIER** 

**LE BOURG NORD** 

Section et n° de parcelle : B 1782

Diagnostic de bon fonctionnement du 05/05/2021

24220 COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

L'installation d'assainissement n'est pas située dans une zone à enjeu.

# Problèmes constatés sur l'installation :

- Défaut de sécurité sanitaire
- Installation incomplète

L'installation d'assainissement non collectif est NON CONFORME.

#### **AVIS DU TECHNICIEN**

- La maison étant inhabitée depuis plusieurs mois, il n'est pas possible d'évaluer l'impact sur l'aspect sanitaire (pas de rejet ou de dysfonctionnement constaté).
- Maintenir toutes les installations accessibles pour les contrôles et les entretiens, vérifier leurs états et effectuer les entretiens nécessaires au moins une fois par an. ( Aménagement des accès pour faciliter l'entretien : réhausse, filet, sac plastique...)
- Les regards de la fosse septique et du bac à graisses étant inaccessibles, je n'ai pu vérifier l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Des réhausses devront être installées pour faciliter l'entretien notamment du bac à graisses et pour que l'agent du SPANC puisse remplir sa mission.
- La vidange de la fosse doit être effectuée, par une entreprise agréée, lorsque le volume de boues atteint 50% du volume utile de la fosse (environ 50cm). Le bordereau de suivi des matières de vidange doit être conservé pour le présenter au SPANC.
- Le prétraitement est incomplet : eaux ménagères non prétraitées.
- En cas de dysfonctionnement nécessitant de gros travaux, le SPANC doit être contacté avant le début des travaux, pour que ceux-ci soient effectués en conformité avec les nouvelles réglementations.
- Un puisard n'est pas un système de traitement des eaux usées(surface, profondeur, et granulométrie des matériaux inadaptées). Il serait préférable d'installer un système de traitement conforme.
- Zonage pour assainissement collectif mais non raccordable, aucun projet actuel de raccordement à l'assainissement collectif prévu

## AVIS DU PRESIDENT

- Dispositif incomplet, donc nécessitant des travaux de mise aux normes pour éliminer tout problème de salubrité.
- · Zonage pour assainissement collectif mais non raccordable, aucun projet actuel de raccordement à l'assainissement collectif prévu

#### AVIS DU MAIRE

- L'installation n'est pas située dans une zone à enjeu sanitaire: hors de tout périmètre de protection de captage d'eau potable.
- Un rejet apparent donc risque pour la salubrité.
- Zonage pour assainissement collectif mais non raccordable, aucun projet actuel de raccordement à l'assainissement collectif prévu

L'installation comprend les éléments suivant :

- Fosse septique ( de dimensionnement inconnu) + puisard
- rejet direct des eaux ménagéres

## L'installation est non-conforme (arrêtés du 7 septembre 2009, du 7mars 2012 et du 27 avril 2012).

- Absence de regard indiquant l'existence ou le bon fonctionnement et le dimensionnement du système de traitement.
- Traitement de longueur inconnue.
- Ventilation de fosse non conforme.
- Absence de prétraitement pour les eaux ménagères : pas de bac à graisses.
- Absence de traitement des eaux usées : rejet en surface, présence d'un puisard.
- Absence de regard indiquant l'existence d'une fosse septique.
- Système de traitement inadapté à la nature du sol.

Travaux à effectuer :

• Mettre en place un système de traitement correspondant à la nature du soi rencontré.

En cas de vente du bien immobilier, l'acquéreur a un an pour effectuer la réhabilitation du système.

Afin d'assurer la conformité des installations, contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes avant tous travaux d'assainissement (installations neuves ou réhabilitations).

Fait à Saint Cyprien le 07/05/71
B VIL AX CCK

Fait à Saint Cyprien le 11/05/2021.
Pour le Président S. ORHAND
Le Vice-Président J.B LALUE

Fait à COUX ET BIGAROQUE MOUZENS

re 03/05/2011

Le Maire